



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 28 octobre 2022

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme DE SOUSA
Tél. : 04.74.32.78.56
E-Mail : fabienne.desousa@ain.gouv.fr

**Monsieur le président
Syndicat mixte de CROCU
Espace de la Carronnière
58, route de Chalon
01560 SAINT TRIVIER-DE-COURTES**

*Installations classées
Dossier n° 2002/0116*

Monsieur le président,

Par courrier du 21 septembre 2022 reçu en préfecture le 30 septembre 2022, vous m'avez fait part de la volonté de votre syndicat de fermer définitivement le casier ayant réceptionné les déchets de plâtre de vos deux EPCI membres.

Je prends acte de cette décision validée par la délibération du 15 février 2022 prise par le comité syndical et reste dans l'attente du dossier de cessation partielle de cette activité.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,



Charles BROZILLE